

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1892.

(AMENDEMENTS.)

(70)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1892 s'élève à fr.	23,216,997 »
Le projet de Budget primitif pour le même exercice monte à	23,103,913 »
La différence en plus pour le projet de Budget amendé est de fr.	111,082 »
Toutefois, si l'on compare le projet amendé, s'élevant à fr.	23,216,997 »
au Budget voté pour 1891 et montant à	23,136,593 »
la différence en plus pour le projet de Budget amendé se réduit à fr.	80,404 »

Les modifications sont indiquées ci-après.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr.	490,700 »
— — — — — primitif	488,500 »
AUGMENTATION. . . . fr.	2,200 »

Cette somme est transférée de l'article 15 à l'article 2, afin de permettre la nomination, dans les cadres du personnel, d'un employé temporaire, attaché au bureau de la statistique et qui a satisfait à l'examen de commis rédacteur.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr.	11,733 »
— — — — — primitif	9,933 »
AUGMENTATION. . . . fr.	1,800 »

Le montant de ce crédit a été porté au chiffre voté au Budget de 1891.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 9. — *Suppléments de pensions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	559 »
— — primitif	775 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	216 »

Les extinctions survenues en 1891 permettent de réduire le chiffre de ce crédit à 559 francs.

ART. 10. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	38,000 »
— — primitif	37,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,000 »

La dépense effectuée pour cet objet en 1891 ayant été de fr. 36,960 06, il est à présumer que la subvention dépassera 37,000 francs en 1892.

ART. 11. — *Restitution d'avances de parts de pensions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	4,500 »
— — primitif	5,557 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	1,057 »

Cette réduction se justifie par des extinctions de pensions.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 13. — *Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	5,300 »
— — primitif	7,300 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	4,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale étant décédé, les fonctions qu'il remplissait peuvent être supprimées sans inconvénient.

ART. 15. — *Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	12,600 »
— — — primitif	14,800 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	2,200 »

Cette diminution résulte du transfert dont il est question à l'article 2.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitement des employés, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	1,070,249 »
— — — primitif	1,059,626 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,623 »

Le montant de ce crédit a été porté au chiffre voté au Budget de 1891, et la répartition entre les provinces a été modifiée en conséquence.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 30. — *Personnel permanent du Tir national.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	7,100 »
— — — primitif	3,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	3,900 »

L'expérience acquise par la Commission permanente du Tir national depuis la discussion du Budget de 1891 lui a démontré la nécessité de placer au Tir, sous son contrôle, des agents intelligents, capables de diriger les travaux journaliers et de rendre des services en rapport avec les besoins actuels.

L'Administration partage cet avis et sollicite, en conséquence, une augmentation de crédit qui lui permettra de réaliser cette réforme.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 35. — *Pensions de 1200 francs en faveurs des décorés de la Croix de fer, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	330,000	»
— — — primitif		290,000	»
		40,000	»
AUGMENTATION. . . .		fr.	40,000

Afin d'augmenter de 200 francs le subside de 400 francs alloué aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires, les Chambres avaient porté de 290,000 à 340,000 francs le crédit afférent à l'exercice 1891.

Tenant compte des décès probables sur l'ensemble des personnes pensionnées et subsidiées, le Gouvernement estime que le crédit pour 1892 peut être ramené à 330,000 francs.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 36. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	161,100	»
— — — primitif		160,100	»
		1,000	»
AUGMENTATION. . . .		fr.	1,000

Augmentation votée au Budget de 1891.

ART. 37. — *Académie royale des sciences, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	106,273	»
— — — primitif		108,073	»
		1,800	»
DIMINUTION. . . .		fr.	1,800

Diminution votée au Budget de 1891.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Académie royale flamande, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	24,400 »
— — — primitif	23,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	800 »

Le chiffre de 24,400 francs est celui que la Législature a voté pour l'exercice 1891.

ART. 44. — *Musée royal d'histoire naturelle; personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	87,100 »
— — — primitif	82,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,900 »

La somme votée au Budget de 1891 étant de 87,900 francs, on propose, en réalité, une réduction de 800 francs.

Cette somme de 800 francs, qui représente la quote-part du Musée d'histoire naturelle dans le traitement du gardien des bâtiments de l'ancienne Cour, est transférée au crédit du personnel de l'Administration des archives générales, cette dernière Administration ayant pris possession de la partie des dits bâtiments évacuée par le Musée d'histoire naturelle, installé actuellement dans les locaux du parc Léopold.

ART. 45. — *Musée royal d'histoire naturelle; matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	53,850 »
— — — primitif	50,350 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	3,500 »

Le crédit est porté au chiffre voté pour 1891.

ART. 46. — *Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	60,100 »
— — — primitif	57,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	3,100 »

Cette augmentation, qui comprend un transfert de 800 francs de l'article 44, est destinée en partie à majorer le traitement d'anciens fonctionnaires méritants, à qui l'insuffisance du crédit n'a pas permis, jusqu'à présent, d'accorder des augmentations réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Archives de l'État dans les provinces ; personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	63,350 »
— . . . — primitif	39,750 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	3,600 »

Le crédit voté pour 1891 est de 61,850 francs. La majoration, qui se réduit donc à 1,500 francs, est destinée à accorder des augmentations réglementaires à des fonctionnaires se trouvant dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'article 46.

ART. 49. — *Frais de publication des Inventaires des archives, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	15,200 »
— . . . — primitif	12,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	3,000 »

La somme de 15,200 francs figure au Budget de 1891.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

Le montant des articles ci-après a été mis en rapport avec les chiffres votés pour l'exercice 1891, savoir :

ART. 53. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	443,089 »
— . . . — amendé	427,989 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	15,100 »

ART. 53. — *Musée royal de peinture et de sculpture, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	92,760 »
— . . . — amendé	84,760 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	8,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	21,250 »
— — — amendé	42,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	21,200 »

ART. 57. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel; collection sigillographique, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	59,400 »
— — — amendé	64,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	25,000 »

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 71. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	1,548,968 »
— — — primitif	1,225,100 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	123,868 »

En réalité, cette augmentation se réduit à 92,763 francs, le chiffre alloué au Budget de 1891 s'élevant à 1,256,205 francs, supérieur de 51,105 francs au montant du crédit demandé par le projet de Budget primitif pour 1892.

Elle comprend :

1^o Une somme de 88,463 francs, transférée de l'article 89, comme il est dit ci-après, pour payer les traitements des membres du personnel enseignant et du personnel administratif des écoles et sections normales supprimées, à Gand et à Liège, qui sont passés aux Universités de l'État;

2^o Une somme de 5,000 francs, formant le complément de la somme de 1,650 francs, allouée au Budget de 1890, en vue de la nomination d'un chargé de cours, d'un assistant et de deux aides de clinique à l'Université de Gand;

3^o Une somme de 1,500 francs pour payer les augmentations de traitement accordées, en 1891, à certains agents des ponts et chaussées détachés à l'école du génie civil annexée à l'Université de Gand.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 72. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	303,500	»
— — — amendé	344,550	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	41,050	»

Le crédit a été porté au chiffre alloué par le Budget de 1891.

Quant à la modification introduite dans le libellé de l'article, elle permettra au Gouvernement de tenir compte temporairement à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège du préjudice qu'il subit par suite de la démolition des locaux qu'il occupait dans les anciens bâtiments de l'Université et ce, en attendant que la construction nouvelle soit terminée et qu'il puisse s'y installer.

ART. 82 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du 14^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	»
— — — amendé	4,000
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,000

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

Le 14^e rapport comprendra les années 1889, 1890 et 1891.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 89. — *Sections normales d'enseignement moyen, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	172,513	»
— — — amendé	84,050	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	88,463	»

Cette somme de 88,463 francs est transférée à l'article 71 du Budget; elle est destinée à payer les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Gand et à Liège et qui sont passés aux Universités de l'État.

(Voir la note explicative de l'article 71).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 93. — *Athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850). Personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	3,254,064	»
— — — primitif . . .		3,224,064	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	30,000	»

Ces 30,000 francs sont destinés à faire face aux augmentations de traitement à accorder en 1892.

On propose de compléter le libellé de l'article 93 par une mention qui formera le litt. f des développements et qui serait ainsi conçue :

Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles) fr. 5,000 »

Ce libellé nouveau permettrait d'allouer nominativement des indemnités de secours qui doivent se liquider actuellement sous forme de subsides aux établissements.

ART. 100. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	80,250	»
— — — primitif . . .		75,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	5,000	»

Ces 5,000 francs sont demandés pour payer des traitements d'attente à prendre cours le 1^{er} janvier 1892.

ART. 103 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du 13^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr.	7,000	»
— — — primitif . . .		»	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	7,000	»

Dépense périodique.

Le 13^e rapport comprendra les années 1888, 1889 et 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 108. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	712,000	»
— — — primitif	715,423	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	4,423	»

Cette diminution s'explique par le rappel à l'activité de service d'un agent en disponibilité, par le décès d'une maîtresse d'études et par la réduction du traitement d'une régente employée pour l'enseignement moyen.

D'autre part, deux membres du personnel ont été mis en disponibilité.

ART. 111. — *Amélioration et location des locaux, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	78,622	»
— — — primitif	79,522	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	900	»

L'économie résulte de ce que l'État a renoncé au bail pour la location d'un immeuble à l'usage de l'école d'application annexée à la section normale d'institutrices à Andenne.

ART. 115. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	8,752,500	»
— — — primitif	8,827,500	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	95,000	»

Cette diminution est le résultat de la disparition ou de la réduction d'un certain nombre de traitements d'attente.

On propose d'ajouter, sans augmentation de crédit, un littéra c nouveau ainsi conçu :

Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 5,000 francs a été calculée en tenant compte du montant des subsides que le Gouvernement a promis d'accorder pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons.

ART. 117. — *Musée scolaire national. — Personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	9,500 »
— — — amendé	6,200 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	5,500 »

La somme de 6,200 francs a été votée au Budget de 1891.

ART. 120. — *Frais de rédaction et de publication du 16^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	13,000 »
— — — amendé	9,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	6,000 »

La somme de 9,000 francs est suffisante pour la publication du 16^e rapport, qui comprendra les années 1888, 1889 et 1890.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1892, est fixé à la somme de vingt-trois millions deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept francs (23,216,997 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	80,000	594,253
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	3,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	11,755	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1892 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1892.	241,000	
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1892	559	457,059
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	58,000	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500	
A REPORTER. . . . fr.		336,059	1,051,292

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	336,050 *	1,031,202 *
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	101,000 *	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	3,300 *	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,800 *	20,800 *
13	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	12,600 *	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 *	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 105,350 " — de Brabant 154,020 " — de la Flandre occidentale 150,985 " — de la Flandre orientale 140,000 " — de Hainaut 128,150 " — de Liège 122,050 " — de Limbourg 89,510 " — de Luxembourg 75,100 " — de Namur 90,850 "	1,070,249 *	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	24,934 "	
	A REPORTER. . . . fr.	1,520,049 *	1,052,092 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,520,049 »	1,052,092 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers 27,000 »		
	— de Brabant 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 27,000 »	231,000 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité:		2,582,840 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1892 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,454,941 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles .	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,484,941 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	130,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 •	138,600 •
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 •	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 •	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	45,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,787,541 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,737,541 »
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 »	} 20,000 »
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 »	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER. I		
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.	330,000 »	330,000 »
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	161,100 »	
	A REPORTER. fr.	161,100 »	4,087,541 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	161,100 *	4,087,541 *
57	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; réédition et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,275 "	
58	Académie royale flamande de langue et de littérature.— Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 "	
59	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 "	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 *	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 "	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 *	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 "	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	87,100 "	866,423 *
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	55,850 *	
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 *	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	65,550 "	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 "	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église,		
	A REPORTER. fr.	4,953,964 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	4,955,964 »
	<i>à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)</i>	350,250 »	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	427,980 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400 »	
55	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 »	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriel; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	42,450 »	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	64,400 »	1,858,553 »
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER fr.	1,226,099 »	6,792,317 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,226,099 *	6,792,517 *
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 *	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 *	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 *	
65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 *	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,738 *	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 55 du Budget).	173,000 *	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,600 *	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 *	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,518,968 *	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	544,550 *	
	A REPORTER. . . . fr.	1,696,518 *	6,792,517 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,606,518 .	6,792,517 .
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 .	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de jurys.	70,000 .	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 .	
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 .	1,920,018 .
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 .	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 .	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 .	
80	Concours de l'enseignement supérieur ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 .	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 .	
82	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	4,000 .	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 .	
84	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 .	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 .	
86	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 .	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 .	
88	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	53,100 .	8,712,335 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	33,100 "	8,712,333 "
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.	84,050 "	
90	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	18,480 "	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
92	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 "	
93	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,254,064 "	5,825,215 "
94	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 "	
95	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 "	
96	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons Subsides aux provinces et aux communes	154,371 "	
97	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	32,000 "	
98	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 "	
99	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 "	
100	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	80,250 "	
101	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 "	
	A REPORTER. fr	3,816,715 "	12,537,550 "

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	5,816,715	12,557,550
102	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500	
105	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	7,000	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000	
105	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	5,800	
106	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525	
107	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800	
108	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	712,000	10,675,417
109	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	
110	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	
111	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622	
112	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000	
	A REPORTER. . . . fr.	1,604,747	23,210,907

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,604,747 *	23,210,997 *
113	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 *	
114	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 *	
115	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1892 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,732,500 *	
116	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 *	
117	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200 *	
118	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 *	
119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 *	
120	Frais de rédaction et de publication du 16 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1888, 1889 et 1890) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale	9,000 *	
	CHAPITRE XV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
121	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 *	6,000 *
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.		23,216,997 *

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1892.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a.	Traitement du Ministre				
	u.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				485,700
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
2		Secrétaire général	1	»	12,000	12,000
		Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	57,000
		Directeurs	6	»	Max. 8,000	47,100
		Chefs de division	10	»	Max. 6,500	59,500
		Chefs de bureau	15	»	Max. 5,000	60,400
		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155 000
		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	55,100
		Employés temporaires	5	»	»	4,800
		Huissiers et gens de service	56	»	800 à 2,400	56,800
						485,700
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000
						(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses				35,000
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000
4	a.	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés				
6	a.	Frais de route et de séjour; missions				
TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	488,500	2,200	»	483,900	480,500	»
60,000	60,000	»	»	60,000	61,000	»
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000	»
11,755	11,755	»	»	9,933	7,127 76	
5,800	5,800	»	»	5,800	1,678 20	
594,253	592,033	2,200	»	585,633	576,105 96	
AUGMENTATION . . fr.		2,200				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1892 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1892 113,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1892
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
32,000	32,000	»	»	32,640	32,479 25	
241,000	241,000	»	»	241,059	212,391 70	
539	775	»	216	775	775 »	
38,000	37,000	1,000	»	37,000	35,967 87	
4,500	5,761	»	1,261	5,761	5,893 83	
101,000	101,000	»	»	101,000	100,962 »	
457,059	457,556	1,000	1,477	438,235	408,669 65	
DIMINUTION . . fr.		477				
3,300	7,300	»	4,000	7,300	6,790 »	
5,300	7,300	»	4,000	7,300	6,790 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTEAA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. -- Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Traductions																
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. -- Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. -- Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 105,550																
	b.	— de Brabant. 154,020																
	c.	— de la Flandre occidentale 150,985																
	d.	— de la Flandre orientale. 140,000																
	e.	— de Hainaut 128,450																
17	f.	— de Liège 122,050																
	g.	— de Limbourg 89,510																
	h.	— de Luxembourg 75,100																
	i.	— de Namur 99,850																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 24,954																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur.</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">5,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 5,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 5^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeur.	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau	5,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 5,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 5 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeur.	6,000																	
Chef de division	4,500 à 5,500																	
Chef de bureau	5,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 5,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 5 ^e classe	1,500 à 1,600																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,500	7,300	»	4,000	7,500	6,790 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	8,410 55	
12,600	14,800	»	2,200	14,800	14,798 25	
20,800	27,000	»	6,200	27,000	29,998 80	
DIMINUTION . . fr.		6,200 »				
449,800	449,800	»	»	449,800	448,049 94	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,059,626	1,050,127 51	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,509,426	1,498,177 45	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés.	
		Traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	244,300 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1892	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électoral; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Ecritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
23	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	»	»	1,509,426	1,498,177 45	
251,900	251,900	»	»	251,900	271,609 47	
455,900	455,900	»	»	455,900	447,741 17	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,901 62	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,523 79	
50,000	50,000	»	»	50,000	47,825 90	
65,000	6,000	59,000	»	65,000	55,680 »	
2,582,849	2,523,849	59,000	»	2,572,226	2,558,459 40	
AUGMENTATION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	110,000	108,429 12	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,915 97	
150,000	150,000	»	»	150,000	127,545 09	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA- des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE VI.																		
GARDE CIVIQUE.																		
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">26,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	2,800	»	1,800	»	400	26,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																	
1	14,000																	
1	1,500																	
4	6,000																	
1	2,800																	
»	1,800																	
»	400																	
26,500																		
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	»	3,900	»	800	7,500					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	1,200																	
1	1,600																	
»	3,900																	
»	800																	
7,500																		
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																
30	»	Personnel permanent du Tir national																
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,900	1	1,300	1	1,200	7,100					
NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.																	
1	2,500																	
1	1,900																	
1	1,300																	
1	1,200																	
7,100																		
A REPORTER. . . . fr.																		

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFERENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DEPENSES de L'EXERCICE 1889	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	25,037 36	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	7,902 65	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,974 26	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	67,085 94	
7,100 »	3,200 »	3,900 »	»	3,200 »	3,199 92	
95,600 »	91,700 »	3,900 »	»	91,700 »	109,198 11	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessitieux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.
	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
95,600	91,700	3,900 »	»	91,700	109,198 11	
43,000	43,000	»	»	43,000	18,915 90	
138,600	134,700	3,900 »	»	134,700	128,114 01	
AUGMENTATION		3,900 »				
34,000	34,000	»	»	184,000	31,904 »	
34,000	34,000	»	»	184,000	31,904 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,941 60	
3,000	3,000	»	»	5,000	1,240 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,181 60	
330,000	340,000	»	10,000 »	200,000	166,299 92	
»	»	»	»	131,500	141,646 25	
330,000	340,000	»	10,000 »	331,500	307,946 17	
DIMINUTION		10,000 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE X.				
SCIENCES ET LETTRES.				
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	40,000 »	
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	42,000 »	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882	a) 10,000 »	
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	38,900 »	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	57,000 »	
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	3,000 »	
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	3,500 »	
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	42,200 »	
	37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
		b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays	3,200 »
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »	
d.		Publication d'une biographie nationale	8,000 »	
38	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	6,000 »	
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local	19,400 »	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »	
A REPORTER.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS de POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 161,100	161,100	>	>	160,100	151,099 11	a) Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques (période 1880-1890). b) Y compris 24,700 francs de charges temporaires, à savoir : 8,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,273	106,273	>	>	108,073	108,072 77	
24,400	24,400	>	>	23,600	23,599 51	
291,773	291,773	>	>	291,773	282,771 59	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.
49		6,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.
		3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.
		5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
CHAPITRE XI.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS voies	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies	DÉPENSES de	Observations.		
							POUR L'EXERCICE 1890.	L'EXERCICE 1889.
		POUR L'EXERCICE 1892.	POUR L'EXERCICE 1891.					
291,773	291,773	»	»	291,773	282,771 39			
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »			
64,500	64,500	»	»	64,500	64,496 02			
52,400	52,400	»	»	52,400	52,397 96			
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »			
85,700	85,700	»	»	85,700	75,699 43			
87,100	87,900	»	800	82,200	73,700 »			
a) 55,850	55,850	»	»	50,550	46,999 43	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.		
60,100	57,000	3,100	»	57,000	57,000 »			
8,200	8,200	»	»	8,200	8,189 16			
63,350	61,850	1,500	»	59,750	59,747 12			
b) 15,200	15,200	»	»	12,200	12,095 46	b) Y compris 8,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.		
866,423	862,625	4,600	800	846,325	815,345 97			
AUGMENTATION . . fr.		3,800						

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 (suite.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	fr. 112,589 »
53	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	21,400 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 550,250	350,250	»	»	350,250	555,365 55	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	30,900 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,827 26	
427,989	427,989	»	»	444,689	446,425 65	
827,089	827,089	»	»	843,789	821,518 46	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	32,425 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions, frais d'impression des catalogues	76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
56	»	Musée royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.	
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	
		<i>Monuments publics.</i>	
38	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
39	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
62	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	845,789	821,518 46	
46,400	46,400	»	»	46,400	43,990 67	
84,760	84,760	»	»	92,760	73,576 34	
42,450	42,450	»	»	21,250	14,056 68	
a) 64,400	64,400	»	»	59,400	54,399 18	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000	75,000	»	»	75,000	45,562 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	85,711 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	45,211 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	11,749 80	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,189 20	
1,556,249	1,556,249	»	»	1,334,749	1,212,945 13	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses.	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	15,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 63 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE XI.	fr.
		CHAPITRE XII.	
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.	
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.	
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,336,249	1,316,249	»	»	1,354,749	1,212,945 15	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,987 40	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,817 14	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	172,094 »	a) Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,838,353	1,838,353	»	»	1,816,853	1,688,367 67	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,251 98	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,251 98	

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1892.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	«	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		ACCROISSMENTION	DIMINUTION			
3,000	3,000	»	»	3,000	2,231 98	
1,548,968	1,256,205	92,763	»	1,204,700	1,170,290 28	
344,550	544,550	»	»	503,500	502,768 64	
111,000	111,000	»	»	85,000	73,747 »	
70,000	70,000	»	»	60,000	62,503 47	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 97	
7,000	7,000	»	»	»	»	
1,000	1,000	»	»	»	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,134 37	
1,500	1,500	»	»	2,200	2,200 »	
1,896,018	1,805,235	92,763	»	1,667,400	1,621,015 71	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NOMBRE des articles	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. . . . fr.																						
80	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
82	»	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
CHAPITRE XIII.																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																						
84	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																						
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DESIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">24,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td style="text-align: center;">24,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations	Inspecteur général	1	.	7,500 à 8,500	24,300		Inspecteurs	2	.	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	.	1,800	24,300	
DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations																			
Inspecteur général	1	.	7,500 à 8,500	24,300																				
Inspecteurs	2	.	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	.	1,800	24,300																				
86	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																						
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																						
88	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,896,018	1,803,255	92,763	»	1,667,400	1,621,915 71	
6,000	6,000	»	»	6,000	6,885 81	
14,000	14,000	»	»	14,000	8,950 »	
4,000	»	4,000	»	»	6,518 40	
1,920,018	1,823,255	96,763	»	1,687,400	1,644,267 92	
AUGMENTATION . fr.		96,763				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 .	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,972 65	
24,500	24,200	100	»	24,200	24,135 16	
10,800	10,800	»	»	10,800	7,837 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,500 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,423 30	
53,100	53,000	100	»	53,000	46,866 71	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	41,200 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	57,650 »
	c.	Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège	5,200 »
90	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	5,580 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	5,100 »
	c.	Continuation des Bourses de 300 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.	8,000 »
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
92	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	880,840 »
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités, suppléments de minerval; subsides	576,974 »
95	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	800,027 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
53,100	53,000	100	»	53,000	46,866 74	
84,050	172,313	»	88,463	172,313	171,174 99	
18,480	18,480	»	»	31,580	31,391 76	
60,200	60,200	»	»	60,200	53,848 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,237 07	
3,234,064	3,224,064	30,000	»	3,133,064	3,171,419 20	
3,471,394	3,329,737	30,100	88,463	3,431,837	3,477,937 73	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	973,217 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles	5,000 »
94	»	Athénées ou collèges royaux — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	
95	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
96	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes	
97	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
98	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers	
99	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités	
100	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
101	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	
102	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	
103	»	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	
TOTAL DU CHAPITRE XIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,471,394	3,529,757	30,400	88,465	3,451,857	3,477,957 73	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,300 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	29,600 »	
154,374	154,374	»	»	154,374	154,374 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	21,750 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,688 32	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,960 »	
80,250	75,250	5,000	»	65,000	51,986 06	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,994 73	
1,500	1,500	»	»	1,300	1,497 66	
7,000	»	7,000	»	»	9,096 »	
3,823,215	3,871,578	42,100	88,465	3,781,428	3,700,161 72	
DIMINUTION. . fr.		46,563				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
104	a	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
105	b	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil : acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																			
106	a	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">5,775</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	•	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	•	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	•	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	•	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité	•	•	•	5,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																
Inspecteur des écoles normales	1	•	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	•	2,000	2,000																																																	
Vérificateur des économats	1	•	4,200	4,200																																																	
Inspecteurs principaux	18	•	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux	80	•	de 5,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité	•	•	•	5,775																																																	
				415,525																																																	
	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				6,400 »																																															
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																			
107		1° Aux inspecteurs principaux				45,200 »																																															
		2° Aux inspecteurs cantonaux				91,200 »																																															
		3° Aux inspectrices déléguées				21,600 »																																															
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400 »																																															
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				573,000 »																																															
108	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				117,000 »																																															
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers				20,000 »																																															
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,100 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	827 05	
415,525	415,525	»	»	415,525	405,838 68	
164,800	164,800	»	»	164,800	144,052 81	
712,000	712,319	»	319	733,090	707,815 90	
1,298,125	1,298,444	»	319	1,319,215	1,280,654 44	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
						REPORT.	
		Écoles normales d'instituteurs :					
		Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700	
		Économes	5	"	" 5,000	14,400	
		Professeurs	63	"	" 3,200	156,600	
		Surveillants	14	"	" 2,000	24,250	
		Gens de service	12	"	" 1,100	12,100	
		Sections normales d'instituteurs :					
		Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000	
		Économes	1	"	" 3,000	3,200	
		Professeurs	18	"	" 3,200	58,750	
		Surveillants	5	"	" 2,000	10,500	
		Gens de service	5	"	" 1,100	5,100	
		Écoles normales d'institutrices :					
		Directrices	3	"	Max. 4,000	12,000	
		Économes	3	"	" 2,600	6,600	
		Régentes et professeurs	56	"	" 3,200	88,800	
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400	
		Gens de service	7	"	" 1,100	8,250	
		Sections normales d'institutrices :					
		Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000	
		Économes	3	"	" 2,600	7,600	
		Régentes et professeurs	56	"	" 3,200	82,200	
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	19,670	
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100	
		Suppl. de traitement ou indemnités				561,020	
						13,980	
					TOTAL	575,000	
109	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agrées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884					
110	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire					
111	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État					
112	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agrées					
113	a.	Frais des conférences des instituteurs					90,000
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines					10,000
114	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types					
					A REPORTER.	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		ABSENTATION.	DIRICTION.			
1,298,125	1,298,444	»	319	1,519,215	1,200,634 44	
22,000	22,000	»	»	22,000	16,894 75	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,330 15	
78,622	79,522	»	900	86,572	89,731 80	
200,000	200,000	»	»	200,000	193,080 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,983 56	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,975 30	
1,804,747	1,803,966	»	1,219	1,853,787	1,767,631 08	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,804,747	1,805,966	»	1,219	1,855,787	1,767,651 98	
8,752,500	8,762,500	»	50,000	8,757,500	8,655,488 49	
60,000	60,000	»	»	60,000	56,790 38	
6,200	6,200	»	»	10,900	12,135 09	
10,000	10,000	»	»	14,200	11,867 31	
51,000	51,000	»	»	51,000	28,719 79	
9,000	»	9,000	»	»	15,250 80	
10,675,447	10,695,666	9,000	51,219	10,707,387	10,543,861 84	
DIMINUTION . . fr.		22,219				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,030 37	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
594,233	592,033	2,200	»	385,633	576,105 96	
457,059	457,536	»	477	458,255	408,669 65	
20,800	27,000	»	6,200	27,000	29,998 80	
2,582,849	2,525,849	59,000	»	2,372,226	2,358,459 40	
130,000	130,000	»	»	130,000	127,545 09	
138,600	154,700	5,900	»	154,700	128,114 01	
54,000	54,000	»	»	184,000	51,904 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,181 60	
530,000	540,000	»	10,000	551,500	507,946 17	
866,425	862,625	3,800	»	846,325	813,545 97	
1,838,355	1,838,355	»	»	1,816,855	1,688,567 67	
1,920,018	1,823,255	96,763	»	1,687,400	1,644,267 92	
5,825,215	5,871,578	»	46,363	5,781,428	5,790,161 72	
10,675,447	10,693,666	»	22,219	10,707,587	10,543,861 84	
6,000	6,000	»	»	6,000	1,050 37	
25,216,997	25,156,593	165,665	85,259	23,068,685	22,469,760 17	
AUGMENTATION. . . fr.		80,404				

(134)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1894, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1893, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(136)

ANNEXES Nos 2 ET 5.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1889.
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 "	2,000 "	3,000 "	"
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 "	80,000 "	55,000 "	50,000 "
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Mu- sées royaux de peinture et de sculpture.	c) 25,000 "	25,000 "	"	10,545 44
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.	d) 165,000 "	Beaux-arts 82,500 " Bâtiments civils 41,250 "	41,250 "	75,000 " 37,500 "
Décoration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges	e) 95,750 "	65,855 32	51,916 68	63,855 32
Exécution des modèles en plâtre de dix statues allégoriques destinées à être coulées en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	f) 30,000 "	30,000 "	"	17,500 "
A REPORTER. fr.	455,750 "	324,585 32	131,166 68	254,378 76

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1890.	de 1891.	de 1892.	à venir.	
a) 666 67	666 67	666 66	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b) 10,000 •	10,000 •	10,000 •	•	a) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités, selon le degré d'avancement du travail. b) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration, composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
4,454 56	10,000 •	•	•	c) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux. Par dérogation au contrat du 30 juin 1884, il a été décidé que le paiement des 10,000 francs à effectuer après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures serait scindé et soldé comme suit : 1° 5,000 francs après la réception des modèles-types des panneaux; 2° 7,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures.
7,500 •	•	•	•	d) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : Dix statues à 15,000 francs = 150,000 • Dix socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 • TOTAL fr. 165,000 • L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
3,750 •	•	•	•	e) Le travail comporte : Huit compositions et une frise : 1° Le retour de la bataille de Courtrai (16 ^m × 2 ^m 85); 2° L'institution de la Toison d'or (4 ^m × 2 ^m 85); 3° Thierry d'Alsace déposant à la chapelle de St-Basile les reliques du Saint-Sang (4 ^m × 2 ^m 85); 4° Les magistrats de Bruges visitant l'atelier de J. Van Eyck (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 5° Les magistrats renouvelant les privilèges de la Hanse teutonique (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 6° Philippe d'Alsace donnant à la ville de Bruges sa première charte (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 7° Louis de Maele posant la première pierre de l'hôtel de ville (1 ^m × 2 ^m 85); 8° J. Van Maerlant; 9° Une frise autour de la salle, comprenant trente-trois figures, représentant les premiers apôtres de la Flandre, les principaux comtes, héros, artistes, savants.
7,500 •	5,000 •	•	•	f) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. Le prix de chaque modèle est de 3,000 francs. Cette somme sera soldée comme suit : 500 francs après l'approbation du modèle au tiers; 1,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
35,871 25	25,666 67	10,666 66	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1889.
REPORT. . . . fr.	455,750 »	324,583 52	131,166 68	254,378 70
Exécution des modèles en plâtre de treize statuettes historiques et d'un lion héraldique destinés à la décoration de l'escalier du Musée royal d'antiquités et d'armures . . .	g) 15,200 »	13,200 »	»	11,060 »
Coulée en bronze des statuettes et du lion ci-dessus	h) 10,070 »	10,070 »	»	»
Exécution à l'eau forte de cinq planches d'après des tableaux de Rubens.	i) 15,000 »	15,000 »	»	»
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	j) 15,500 »	10,125 »	3,575 »	»
Décoration picturale de l'église St-Anne à Gand	k) 90,000 »	61,722 »	28,278 »	10,287 »
Décoration de l'église St-Sauveur à Gand	l) 62,000 »	36,000 »	26,000 »	36,000 »
Décoration sculpturale extérieure du nouveau Musée des Beaux-Arts d'Anvers.	m) 500,000 »	75,000 »	225,000 »	»
Exécution en marbre d'un bas-relief intitulé « l'Humanité » .	n) 171,200 »	171,200 »	»	»
Exécution d'un abri pour le bas-relief intitulé « l'Humanité » .	o) 40,687 50	49,687 50	»	»
TOTAUX. . . . fr.	1,180,467 50	766,647 82	413,819 68	260,197 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1890.	de 1891.	de 1892.	à venir.	
33,871 23	25,666 67	10,666 66	.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
800 .	800 .	.	.	g) Les statuettes auront 1 ^m 25 de hauteur y compris un socle de 6 centimètres. Le lion aura 0 ^m 80 de hauteur Le prix de chaque statuette est de 1,000 francs payables à raison de : 200 francs après l'approbation de l'esquisse au 1/2 de la grandeur d'exécution; 300 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 500 francs après la remise du modèle au fondeur.
.	10,070 .	.	.	h) La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze, au fur et à mesure de la remise des modèles, les treize statuettes ainsi que le lion héraldique, pour la somme de 10,070 francs. Le bronze dont il sera fait usage sera de seconde fusion et composé comme suit : 87 % de cuivre rouge; 8 % d'étain et 5 % de zinc. Le prix sera soldé en une fois, après la réception des statuettes et du lion héraldique.
6,000 .	6,000 .	3,000 .	.	i) La somme de 15,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de 5,000 francs par planche gravée.
.	4,500 .	5,000 .	2,625 .	j) M. Ooms s'engage à exécuter un panneau de 10 ^m × 5 ^m représentant : « La justice protégeant tous les états de la Société ».
10,287 .	10,287 .	10,287 .	20,574 .	k) M. Canneel s'engage à exécuter quarante-huit panneaux historiés de grandes dimensions. — La part de l'État sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
.	.	.	.	l) M. Lybaert est chargé d'exécuter un chemin de la Croix et deux rétables peints. La somme de 36,000 francs sera soldée par acomptes proportionnés à l'avancement des travaux.
.	7,500 .	.	67,500 .	m) Quatre statues allégoriques et sept médaillons sont commandés. Une somme de 25,000 francs sera affectée à ce travail.
35,000 .	25,000 .	25,000 .	86,200 .	n) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « l'Humanité » ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,260 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1 ^o 55,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2 ^o 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3 ^o 56,260 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée.
8,000 .	20,000 .	21,687 50	.	o) Contrat du 8 août 1890. — M. Hosta s'engage à construire, au Parc du Cinquantenaire, un abri pour le bas-relief de M. Jef Lambeaux. Cet abri devra être complètement terminé au plus tard le 1 ^{er} janvier 1892. Une somme de fr. 49,687 50 est affectée à ce travail et sera liquidée comme suit : 1 ^o 5,000 francs après transport à pied d'œuvre des matériaux nécessaires pour l'exécution des fondations; 2 ^o 5,000 francs après l'exécution des fondations; 3 ^o 50,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 4 ^o 2,687 francs 50 centimes après la réception de l'abri complètement terminé.
103,856 99	118,075 67	88,641 16	186,809 .	

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1888.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	a) 28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Breughel, Jean.	c) 1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Godecharle	2,000 »	d) 2,000 »	»	1,000 »
— Alvin	2,500 »	e) 2,500 »	»	»
— Gallait, L	2,500 »	f) 2,500 »	»	1,250 »
— Madou	2,500 »	g) 2,500 »	»	»
— d'Omalius	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— Mathieu, A.	2,500 »	i) 2,500 »	»	1,250 »
Statue Van Helmont	55,871 50	j) 16,580 95	17,290 46	16,580 95
Statue Anneessens, exécution en marbre	15,000 »	k) 7,500 »	7,500 »	5,750 »
À REPORTER, fr.	95,871 50	71,080 95	24,790 46	43,580 95

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1889.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1890.	1891.	1892.	à venir.	
		12,000			a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
					a) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
	750				b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs. Les bustes de Corneille Devriendt et Jacques De Breucq sont fournis.
					c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste, à exécuter en bronze, est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
1,000					d) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payables par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250	1,250				e) Contrat du 5 juillet 1887. — Le buste est fourni.
1,250					f) Idem 20 novembre 1887. — Idem.
1,250	1,250				g) Idem 18 septembre 1888. — Idem.
2,500					h) Idem idem idem.
1,250					i) Idem idem idem.
					j) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue, à ériger sur la place du Nouveau-Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 3 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
5,750					k) Contrat du 31 décembre 1887. — M. Vingotte s'engageait à exécuter en marbre, dit blanc clair, la statue d'Anneessens. Une somme de 15,000 francs, payable de compte à demi par la ville de Bruxelles et le Gouvernement, est affectée au travail.
12,250	3,250	12,000			

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de l'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1888.
Report. . . . fr.	95,871 59	71,080 95	27,790 40	45,580 95
Monument Van Maerlant.	10,000 »	l) 10,000 »	»	»
Monument Rogier.	64,119 24	m) 20,000 »	44,119 24	20,000 »
Buste Braemt	2,500 »	n) 2,500 »	»	»
— De Burlin.	2,500 »	o) 2,500 »	»	»
— E. Ducpétiaux	2,500 »	p) 2,500 »	»	»
— Ch. de Bériot	2,500 »	q) 2,500 »	»	»
— Ch. Du Mortier	2,500 »	r) 2,500 »	»	»
— E. Defacqz	2,500 »	s) 2,500 »	»	»
TOTAUX. . . . fr.	184,090 63	116,080 95	68,909 70	63,580 95

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1889.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1890.	1891.	1892.	à venir.	
12,250 .	3,250 .	12,000 .	.	.	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
6,000 .	2,000 .	2,000 .	.	.	f) Contrat du 12 août 1889. — M. Pickery s'engage à exécuter un monument en pierre d'Écaussines au poète Jacob Van Maerlant. Une somme de 10,000 francs est affectée à l'exécution de cette œuvre. Le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
.	m) M. De Groot est chargé de l'exécution du monument, à ériger sur une des places publiques de Bruxelles. La quote-part de l'État sera liquidée au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre.
.	.	1,250 .	1,250 .	.	n) Contrat du 2 septembre 1890. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement, et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
.	2,500	o) Contrat du 2 septembre 1890. — Idem.
.	.	1,250 .	1,250 .	.	p) Idem. Idem.
.	.	1,250 .	1,250 .	.	q) Idem. Idem.
.	2,500	r) Idem. Idem.
.	.	1,250 .	1,250 .	.	s) Idem. Idem.
18,250 .	10,250 .	19,000 .	5,000 .	.	

(146)